

# VOS DÉMARCHES D'URBANISME







## EN LIGNE SUR LA COMMUNE DU BOUSCAT

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

Vous pouvez déposer vos demandes de permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

**Le dépôt en ligne** est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

### LE DÉPÔT EN LIGNE, C'EST :

-  **UN SERVICE ACCESSIBLE À TOUT MOMENT ET OÙ QUE VOUS SOYEZ**, dans une démarche simplifiée
-  **UN GAIN DE TEMPS ET D'ARGENT**  
Plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
-  **UNE DÉMARCHE PLUS ÉCOLOGIQUE**  
Grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
-  **PLUS DE TRANSPARENCE SUR LE TRAITEMENT DE VOS DEMANDES**  
Grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.



### LA MARCHE À SUIVRE :

JE PRÉPARE MON DOSSIER EN VERSION INFORMATIQUE







Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux.



Préparer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.

### JE LE DÉPOSE EN LIGNE :

-  **JE ME CONNECTE SUR :** <https://urbanisme.bordeaux-metropole.fr>
-  **POUR M'AIDER À CONSTITUER MON DOSSIER, JE PEUX ALLER SUR L'ONGLET :**  
« Quel dossier pour mon projet ? »
-  **SOIT J'AI DÉJÀ UN COMPTE FRANCE CONNECT** et je rentre mes identifiants.  
Soit je crée mon compte Particulier ou Professionnel.
-  **PUIS LAISSEZ-VOUS GUIDER !**

Le service urbanisme de la ville du Bouscat reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure.

N'hésitez pas à nous solliciter dès la constitution de votre dossier.

**Service urbanisme**  
05 57 22 26 90 - [stu@bouscat.fr](mailto:stu@bouscat.fr)